

ORGANISATION ASSOCIATIVE



Prévenir les risques professionnels

Les activités au sein des organisations associatives exposent les salariés à des risques professionnels de diverses natures : douleurs au dos, glissades, trébuchements, pertes d'équilibre, accidents de la route, agressions, stress... Voici des ressources pour mieux comprendre ces risques, mieux les prévenir et réaliser votre document unique d'évaluation.

Les principaux risques professionnels

Risque de TMS (mal de dos, douleurs aux membres)

- Poste de travail inadapté : mobilier non réglable, équipements mal positionnés
- Non prise en compte du poids et de la fréquence d'utilisation des matériels et des équipements dans l'organisation du rangement
- Absence d'équipements d'aide à la manutention : diable, chariots, tables roulantes, tire-palette, etc.

Risque de chute (entorses, fractures, traumatismes)

- Sols, allées de circulation et escaliers dégradés, encombrés ou glissants
- Escaliers non sécurisés (absence de main courante, de nez de marche)
- Éclairage insuffisant
- Déplacements fréquents dus à l'éloignement des différentes zones d'activité

Risque routier

- Itinéraires inconnus ou insuffisamment préparés
- Défaut d'entretien des véhicules (éclairage, clignotants, feux stop, freins...)
- Utilisation des écrans et du téléphone en phase de conduite

Stress, agression

- Déséquilibre entre le personnel disponible et la charge de travail
- Manque de communication auprès des adhérents, des bénévoles ou usagers de l'association suscitant des incompréhensions autour de l'activité et des missions et devoirs de chacun
- Manque de formation des salariés à la gestion des situations conflictuelles

Les risques professionnels ne sont pas une fatalité. Certaines mesures de prévention permettent de protéger la santé et la sécurité des travailleurs.

Mettez en œuvre des mesures de prévention

- **Supprimez ou réduisez le danger.**
Exemple : Supprimez les dénivelés, entretenez les sols et réparez les zones dégradées.
- **Formez et informez les salariés sur les risques et leur prévention.**
Exemple : Sécurisez les escaliers en installant des mains courantes et des nez de marche antidérapants.
- **Formez et informez les salariés sur les risques et leur prévention.**
Exemple : Définissez avec les salariés les consignes pour la gestion des litiges avec les adhérents ou les bénévoles et formez les salariés à la gestion des litiges.

Quelques exemples

Choisissez des équipements et matériels adaptés

- Utilisez les aides à la manutention adaptées (diable, transpalette électrique, table ou roll à hauteur ou fonds variables, etc.).
- Organisez et sécurisez le stockage afin de limiter les déplacements avec ports de charge.
- Installez du mobilier réglable en hauteur : chaise, bureaux, plans de travail, etc.

Limitez les risques de chutes

- Gardez les sols et les escaliers propres, secs et dégagés.
- Supprimez les dénivelés, entretenez les sols et réparez les zones dégradées.
- Vérifiez l'éclairage des couloirs, des escaliers et des locaux de rangement.

- Rangez le matériel afin de ne rien stocker dans les allées de circulation ou les escaliers.
- Sécurisez les escaliers (main courante et bande antidérapantes en nez-de-marche).

Organisez la prévention du risque routier

- Identifiez les itinéraires les plus sûrs avant le départ.
- Organisez les temps de déplacement en tenant compte du trafic possible, de la météo et des limitations de vitesse.
- Interdisez l'utilisation du téléphone, même avec un kit mains libres, dans les phases de conduite. Fixez les plages d'appel pendant les temps de travail autres que la conduite.
- Organisez la maintenance des véhicules.

Protégez les salariés contre le stress et les agressions

- Maintenez un bon équilibre entre le personnel disponible et la charge de travail, anticipez les périodes de forte activité.
- Communiquez le plus clairement possible auprès des adhérents, bénévoles ou usagers de l'association pour limiter les incompréhensions autour de l'activité mais aussi des missions et devoirs de chacun.
- Définissez avec les salariés les consignes pour la gestion des litiges avec les adhérents ou les bénévoles et diffusez-les largement.